

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
*Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal*
n° 28-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	13/04/2018
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du treize avril deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt avril deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : ALBAN Marie-Françoise à Pierre GARCIA, CAZANAVE Véronique à Claudine SARRAIL, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN.

Absents : ALBAN Marie-Françoise, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Régie cinéma : décharge de responsabilité et remise gracieuse

Vu le courrier de demande de remise gracieuse et décharge de responsabilité du régisseur titulaire du cinéma datant du 6 avril 2018, suite au vol avec effraction constaté le même jour, le Directeur des Finances Publiques de l'Ariège a dégagé la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur titulaire, le cas de force majeure étant prouvé.

Le déficit de 102 € doit être imputé dans la comptabilité de la collectivité et apuré par l'émission d'un mandat au compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux demandes de remise gracieuse et de décharge de responsabilité présentées par le régisseur titulaire du cinéma.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Émet** un avis favorable aux demandes de remise gracieuse et de décharge de responsabilité présentées par le régisseur titulaire du cinéma,
- **Dit** que le déficit de 102 € sera imputé dans la comptabilité de la commune et apuré par l'émission d'un mandat au compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2018,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2018

Pierre GARVA
Application agréée E-legalite.com